

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : ExpoSan FS Innendispersionsfarbe  
Bakterien- und schimmelpilzfest

Mise à jour : 19.04.2022

Version : 4.0.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**ExpoSan FS Innendispersionsfarbe  
Bakterien- und schimmelpilzfest (37000-010000)**

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

Peinture avec protection du film / Application voir fiche technique / Pour les utilisateurs public et les utilisateurs professionnels

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fabricant/fournisseur :

Bosshard + Co. AG  
Lack- und Farbenfabrik

##### Rue/Boîte Postale :

Ifangstrasse 97

##### Sigle du pays/Code postal/Localité:

8153 Rümlang

##### Téléphone :

++41 44 817 73 73

##### Télécopie :

++41 44 817 73 00

##### Contact :

bosshard@bosshard-farben.ch

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse ++41 44 251 51 51 Kurzwahl 145

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Conseils de prudence

|      |  |
|------|--|
| P102 | Tenir hors de portée des enfants.  |
| P260 | Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.  |
| P262 | Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.   |
| P270 | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  |
| P273 | Éviter le rejet dans l'environnement.  |
| P501 | Éliminer le contenu/conteneur conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales en vigueur. |

##### Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

|        |  |
|--------|--|
| EUH208 | Contient BUTYLCARBAMATE DE 3-IODO-2-PROPYNYLE ; 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1). Peut produire une réaction allergique. |
| EUH210 | Fiche de données de sécurité disponible sur demande.   |

#### 2.3 Autres dangers

Contient des agents pour les articles traités: BUTYLCARBAMATE DE 3-IODO-2-PROPYNYLE. L'eau du nettoyage de l'équipement ne doit pas pénétrer dans le sol ou l'eau de surface.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants dangereux

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** ExpoSan FS Innendispersionsfarbe  
Bakterien- und schimmelpilzfest

**Mise à jour :** 19.04.2022

**Version :** 4.0.0

KIESELGUHR, CALCINÉ AU FONDANT DE CARBONATE DE SODIUM DU COMMERCE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488518-22-xxxx ; N°CE : 272-489-0 ; N°CAS : 68855-54-9

Poids :  $\geq 1 - < 5 \%$   
Classification 1272/2008 [CLP] : STOT RE 2 ; H373

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

##### En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

##### En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

##### Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Après contact avec le produit consulter un médecin.

##### En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Poudre d'extinction mousse résistante à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Eau en aérosol

##### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

#### 5.4 Indications diverses

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Tenir à l'écart de toute source d'ignition, ventiler l'endroit. Ne pas inhaler les vapeurs. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : ExpoSan FS Innendispersionsfarbe  
Bakterien- und schimmelpilzfest

Mise à jour : 19.04.2022

Version : 4.0.0

Aucune

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Observer les réglementations de la protection du travail.

#### Mesures de protection

##### Mesures de lutte contre l'incendie:

La protection contre les explosions n'est pas nécessaire.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver hors de la portée de personnes non autorisées.

#### Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de acide fort, base forte, agent oxydant

**Classe de stockage (TRGS 510) ( D ) :** 12

#### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

DIOXYDE DE TITANE ; N°CAS : 13463-67-7

Type de valeur limite (pays d'origine) MAK ( CH )

:

Valeur seuil : 3 mg/m<sup>3</sup>

Remarque : a SSC

Version : 31.01.2020

KIESELGUHR, CALCINÉ AU FONDANT DE CARBONATE DE SODIUM DU COMMERCE ; N°CAS : 68855-54-9

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 ( D )

:

Paramètre : A: fraction respirable

Valeur seuil : 0.3 mg/m<sup>3</sup>

Remarque : Y

Version : 31.01.2020

BUTYL CARBAMATE DE 3-IODO-2-PROPYNYLE ; N°CAS : 55406-53-6

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** ExpoSan FS Innendispersionsfarbe  
Bakterien- und schimmelpilzfest

**Mise à jour :** 19.04.2022

**Version :**

4.0.0

Type de valeur limite (pays d'origine) : MAK ( CH )  
Valeur seuil : 0.01 ppm / 0.12 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : S SSC  
Version : 31.01.2020

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL ( CH )  
Valeur seuil : 0.02 ppm / 0.24 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : S SSC  
Version : 31.01.2020

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 ( D )  
Valeur seuil : 0.005 ppm / 0.058 mg/m<sup>3</sup>  
Limitation de crête : 2(I)  
Remarque : Sh, Y  
Version : 31.01.2020

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Protection individuelle

L'équipement de protection personnel doit être choisi en concordance avec les normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur par l'équipement de protection personnel. L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes EN: respirateur EN 136, 140, 149; Lunettes de protection des yeux / EN 166; Vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; Gants de protection EN 374; Chaussures de sécurité EN-ISO 20345/DIN EN 13832-2/3.

### Protection yeux/visage

Utiliser lunettes de protection.

### Protection de la peau

#### Protection des mains

Porter les gants de protection homologués, conforme à EN 374. Matériau approprié NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration (durée maximale de port) > 240 min. Epaisseur du matériau des gants Epaisseur du matériau des gants Indice de protection classe 5.

#### Protection corporelle

Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

### Protection respiratoire

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

**État :** liquide

**Couleur :** couleur

#### Odeur

caractéristique

#### Données de sécurité

**Température de fusion/plage de fusion :**

Aucune donnée disponible

**Point de congélation :**

Aucune donnée disponible

**Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :**

( 1013 hPa )

env.

100 °C

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : ExpoSan FS Innendispersionsfarbe  
Bakterien- und schimmelpilzfest

Mise à jour : 19.04.2022

Version : 4.0.0

|                                   |                     |                           |                          |
|-----------------------------------|---------------------|---------------------------|--------------------------|
| Température de décomposition :    |                     |                           | Aucune donnée disponible |
| Point éclair :                    |                     |                           | non applicable           |
| Température d'ignition :          |                     |                           | Aucune donnée disponible |
| Limite inférieure d'explosivité : |                     |                           | Aucune donnée disponible |
| Limite supérieure d'explosivité : |                     |                           | Aucune donnée disponible |
| Pression de la vapeur :           | ( 50 °C )           |                           | 123 hPa                  |
| Densité :                         | ( 20 °C )           | env.                      | 1.5 g/cm <sup>3</sup>    |
| Test de séparation des solvants : | ( 20 °C )           |                           | non applicable           |
| Soluble dans l'eau:               | ( 20 °C )           |                           | miscible                 |
| pH :                              | ( 20 °C / 100 g/l ) |                           | 9 - 10                   |
| log P O/W :                       |                     |                           | Aucune donnée disponible |
| Temps d'écoulement :              | ( 20 °C )           |                           | non applicable           |
| Viscosité :                       | ( 20 °C )           |                           | 1300 - 1700 mPa.s        |
| Viscosité cinématique :           | ( 40 °C )           |                           | Aucune donnée disponible |
| Seuil olfactif :                  |                     |                           | Aucune donnée disponible |
| Densité relative de la vapeur :   | ( 20 °C )           |                           | Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation :           |                     |                           | Aucune donnée disponible |
| Solides inflammables :            |                     | Aucune donnée disponible. |                          |
| Gaz inflammables :                |                     | Aucune donnée disponible. |                          |
| Propriétés explosives :           |                     | Aucune donnée disponible. |                          |

### 9.2 Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.5 Matières incompatibles

Alcalies (bases), concentré. Réaction exothermique avec: Acide Comburant.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]. Si l'on tient compte des consignes d'hygiène du travail, aucun effet nocif n'est à craindre ce produit s'il est manipulé correctement.

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** ExpoSan FS Innendispersionsfarbe  
Bakterien- und schimmelpilzfest

**Mise à jour :** 19.04.2022

**Version :** 4.0.0

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### 12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Ne pas jeter égouts ou dans les parages. Eliminer en observant les réglementations administratives.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination du produit/de l'emballage

**Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV**

**Code des déchets produit**

08 01 12

**Code des déchets conditionnement**

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** ExpoSan FS Innendispersionsfarbe  
Bakterien- und schimmelpilzfest

**Mise à jour :** 19.04.2022

**Version :** 4.0.0

### Technische Anleitung Luft (TA-Luft) ( D )

Poids (Article 5.2.5. I) : < 5 %

### Classe risque aquatique (WGK)

Classification selon AwSV - Classe ( D ) : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.)

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

### 16.1 Indications de changement

02. Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges .

### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR - Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID - Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)  
IMDG - International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA - International Air Transport Association  
IATA-DGR - Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
ICAO-TI - Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
CAS - Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
GefStoffV - Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)  
LOAEL - Lowest Observed Adverse Effect Level  
LOEL - Lowest Observed Effect Level  
NOAEL - No Observed Adverse Effect Level  
NOEC - No Observed Effect Concentration  
NOEL - No Observed Effect Level  
OECD - Organisation for Economic Cooperation and Development  
VOC - Volatile Organic Compounds  
AwSV - Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.7 Informations complémentaires

Aucune

## **Fiche de données de sécurité**

### **conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**Nom commercial du produit :** ExpoSan FS Innendispersionsfarbe  
Bakterien- und schimmelpilzfest

**Mise à jour :** 19.04.2022

**Version :** 4.0.0

---

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---